

Montaigu - 17 juin 2022

PROGRAMME
ACTEE
Financer et accompagner la
rénovation énergétique des
bâtiments publics



ACTEE tour

TOUR DE FRANCE DE LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS



Muriel Labonne

Chargée de mission énergie, immobilier de l'État
à la DREAL Pays de la Loire

Muriel.labonne@developpement-durable.gouv.fr

Consommer moins et plus renouvelable dans le tertiaire



Muriel Labonne

Chargée de mission énergie,
immobilier de l'État - DREAL

Intervenant 2

FOnction

Animation :

Monsieur Stéphane SIGNORET

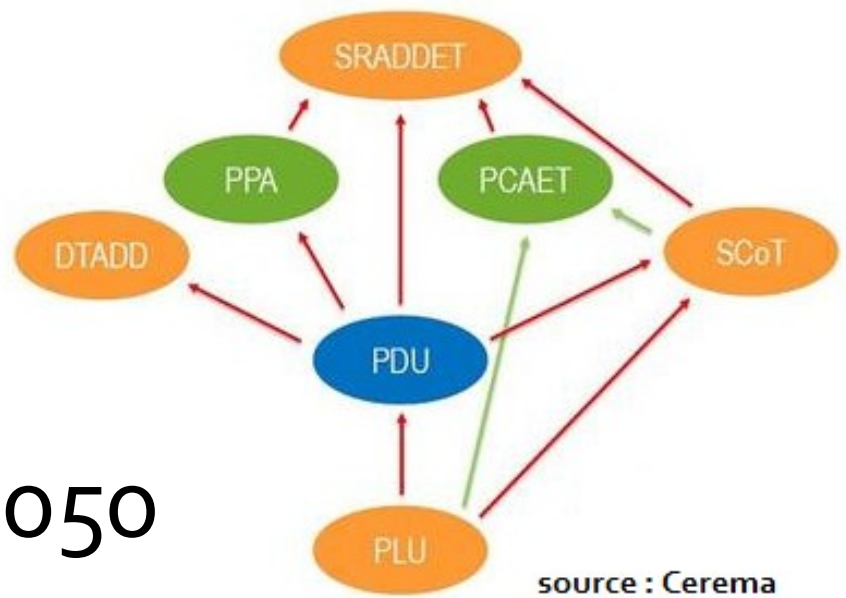
journaliste spécialiste de la transition énergétique



Stratégie nationale bas-carbone

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

Neutralité carbone en 2050



source : Cerema

FRANCE DE LA RÉNOVATION
UE DES BÂTIMENTS PUBLICS



Éco Énergie Tertiaire

→ obligation de réduction des consommations tertiaires

Quels sont les bâtiments concernés ?

Tertiaire > 1000m²



bâtiment



partie de bâtiment



ensemble de bâtiments
sur un même site

Tertiaire > 1000m²



bâtiment



partie de bâtiment

Ce qui n'est pas exploitation ou transformation de matières premières ni résidentiel



Mon épicerie favorite à Nantes



Le groupe scolaire de Mende :)



Le CHU de St Nazaire





La piscine d'Autun



Mon bureau à ma mutation en Bourgogne :

Liste des catégories et sous-catégories sur
<https://operat.ademe.fr/#/public/resources>



 MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE <small>Climat Énergie Territoires</small>		 Segmentation Eco Energie Tertiaire	
<p>La présente table recense les activités concernées par Eco Energie Tertiaire qu'il est possible de renseigner sur OPERAT. Cette table est susceptible d'être précisée dans le temps.</p>			
Catégories et sous-catégories d'activités			
Catégorie d'activité	Local vacant		
<u>Sous-catégorie d'activité</u>	Local vacant		
Catégorie d'activité	Accueil petite enfance		
<u>Sous-catégorie d'activité</u>	Accueil petite enfance - Valeur par défaut		
<u>Sous-catégorie d'activité</u>	Accueil petite enfance - Administration et bureaux		
<u>Sous-catégorie d'activité</u>	Accueil petite enfance - Halte garderie		
Macro-catégorie	Audiovisuel		
Catégorie d'activité	Audiovisuel - Radio		
<u>Sous-catégorie d'activité</u>	Radio - Valeur par défaut		
<u>Sous-catégorie d'activité</u>	Radio - Administration et rédaction		
<u>Sous-catégorie d'activité</u>	Radio - Studio d'enregistrement et de diffusion d'émissions radiophoniques		
<u>Sous-catégorie d'activité</u>	Radio -Studio d'enregistrement et de diffusion d'émissions radiophoniques avec public		
Catégorie d'activité	Audiovisuel - Télévision et télédiffusion		
<u>Sous-catégorie d'activité</u>	Télévision - Valeur par défaut		

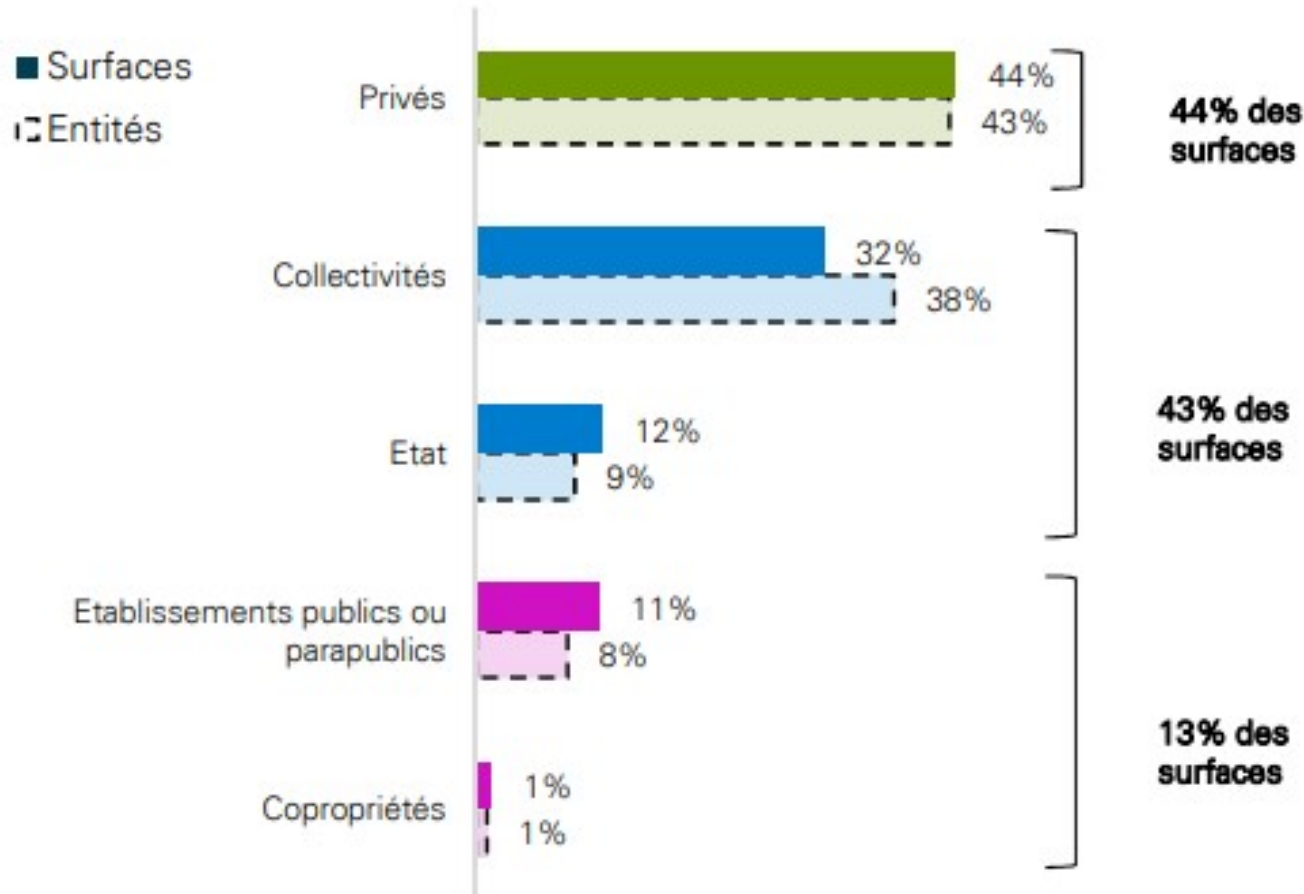
...

Le tertiaire en Pays de la Loire

13 400 bâtiments tertiaires > 1000m² en Pays de la Loire

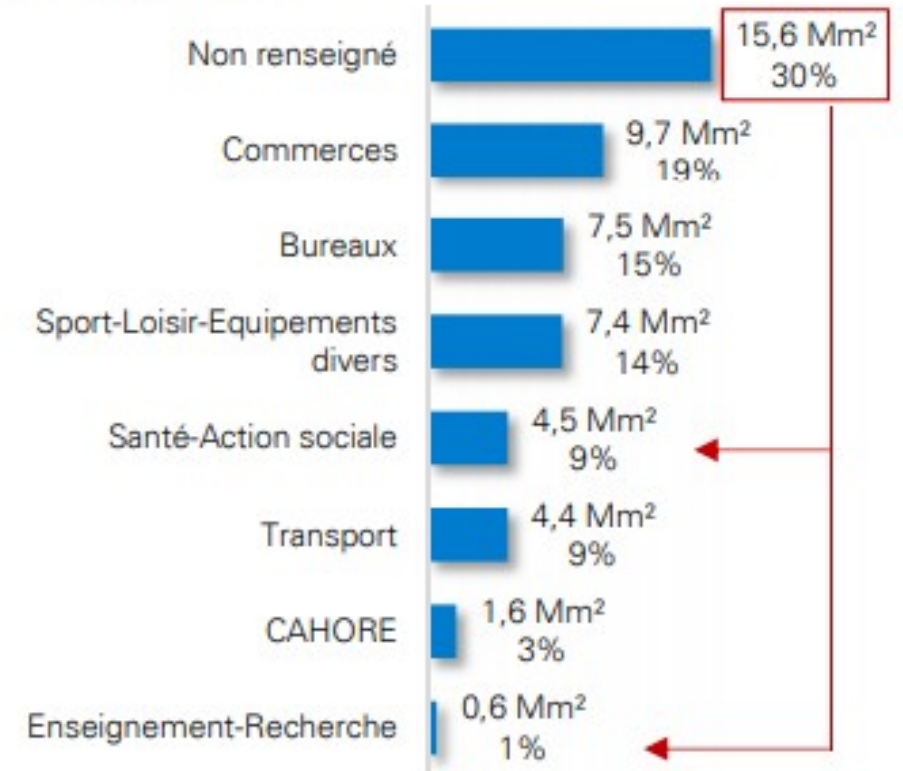
Répartition des surfaces selon la nature du propriétaire

Source : fichiers fonciers 2016 et RFP



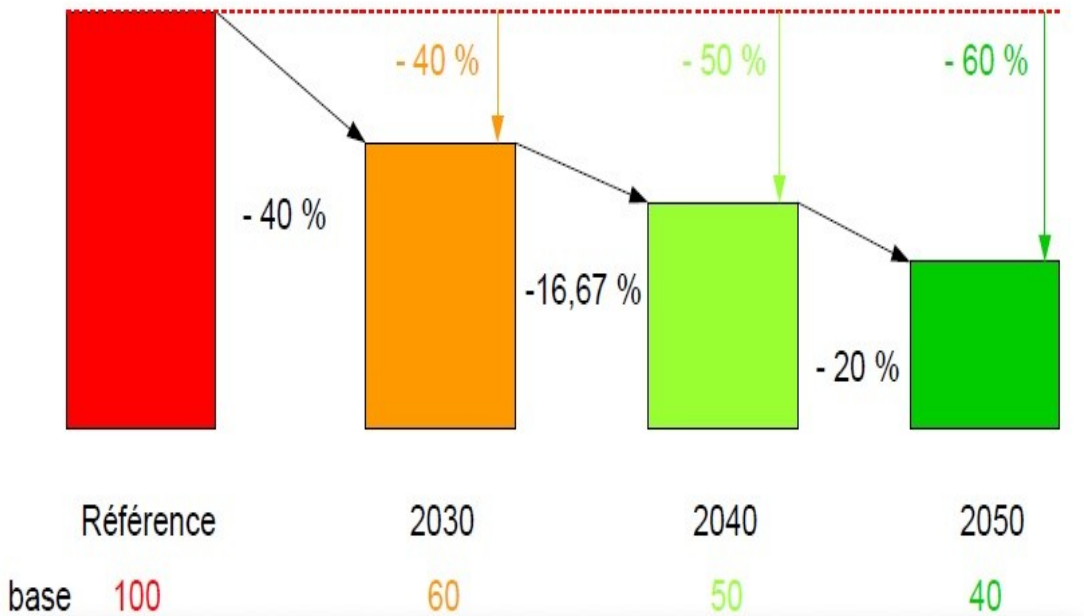
Répartition des surfaces par branches tertiaires

Unité : million de m²



Quelles obligation de réduction ?

Objectif de réduction de la consommation :

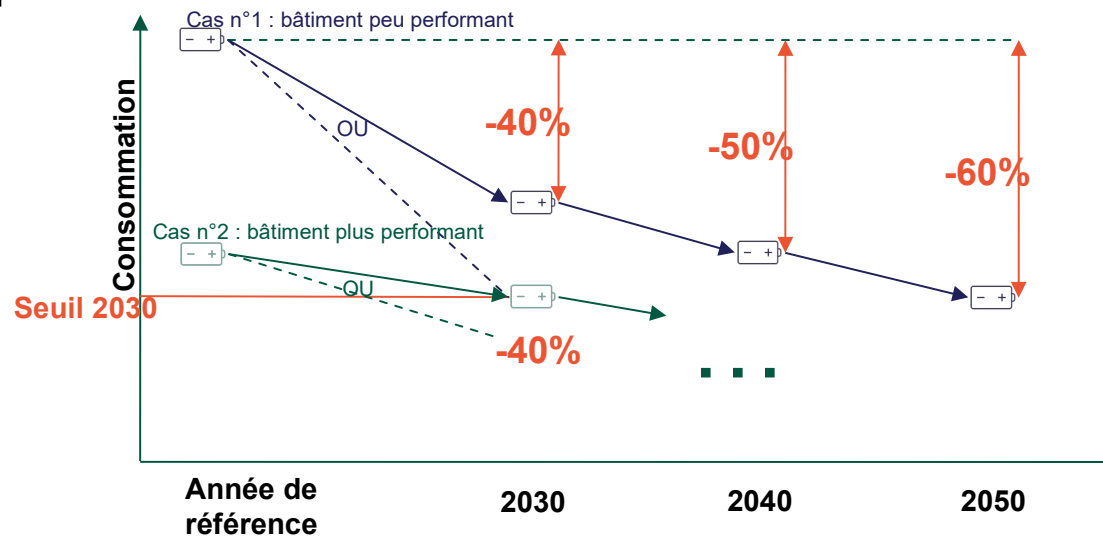


OU

< valeur absolue

fixée par décennie pour chaque catégorie de bâtiment
[arrêté actuel du 13 avril 2022](#) pour accueil petite enfance, bureaux, enseignement et logistique

Illustration des deux possibilités :



Comment réduire la consommation ?

Les leviers d'actions disponibles sont :

- La performance **énergétique des bâtiments**
- L'installation **d'équipements performants** et de dispositifs de contrôle et de **gestion active** de ces équipements
- Les modalités d'**exploitation** des équipements
- **L'adaptation des locaux** à un usage économe en énergie
- Le comportement des **occupants**

Que faut-il faire et quand ?

Que faut-il faire à quelles échéances ?



- établir la liste des assujettis, leurs consommations, leurs situation de référence
- s'organiser entre propriétaires et locataires pour définir qui fait quoi et l'inscrire dans les baux

- renseigner les consommations 2020, 2021 et de référence sur

[OPERAT](#)



OPERAT
Observatoire de la Performance Énergétique
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

Plateforme de suivi pilotée par l'ADEME

- justifier les modulations le cas échéant (dossier technique)

- attestation annuelle des consommations avec situation /t objectifs

Actuellement

< 30 septembre 2022

< 30 septembre 2027

Chaque année

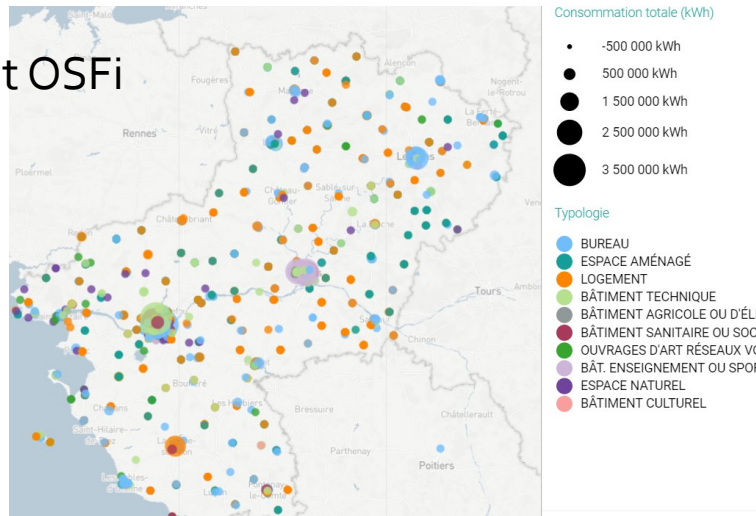
A afficher et intégrer aux doc de vente/location

Comment est appliqué le dispositif Eco énergie tertiaire pour l'immobilier de l'État ?

Comment est appliqué le dispositif Eco énergie tertiaire pour l'immobilier de l'État ?

Utilisation des données et outils existants, construction d'un référentiel spécifique Etat (pas de SIREN/SIRET)

RT et OSFi



Import en masse sur



Pays de la Loire : ≈250 bâtiments

consolider/compléter les données sur RT et OSFi localement :

- consommation de référence,
- identifiant SIREN-SIRET du propriétaire-locataire non Etat le cas échéant,
- station météo,
- ...

En savoir plus

Références réglementaires

[LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique \(article 175\)](#)

[Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire](#)

[Arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire](#)

Contient actuellement les valeurs absolues pour accueil petite enfance, les bureaux, l'enseignement et la logistique, sera complété fin 2022 pour les autres valeurs (dont la santé)

Appui documentaire



Foire aux questions, mise à jour mensuellement :

<https://operat.ademe.fr/#/public/faq>

Un guide d'accompagnement en cours de rédaction :

<https://operat.ademe.fr/#/public/resources>

Guide utilisateurs OPERAT disponible

Des documents de communication :

<https://operat.ademe.fr/#/public/resources>

- Diaporamas thématiques (assujettissement et EFA disponibles)
- 4 pages (mis à jour en janvier 2022)
- 2 pages « Passez à l'action en 10 étapes »
- [Rubrique dédiée sur le site de la DREAL](#)

PASSEZ À L'ACTION EN 10 ÉTAPES
Eco énergie tertiaire
Construisons ensemble la transition énergétique

- 1 IDENTIFIER LE PATRIMOINE CONCERNÉ**
 - Vérifier le cadre réglementaire (Eco-énergie tertiaire, Copro, etc.)
 - Identifier les bâtiments concernés (Eco-énergie tertiaire, Copro, etc.)
 - Vérifier la présence de copropriétés, de syndicats, de bureaux, etc.
 - Identifier les acteurs concernés (maîtres d'ouvrage, gestionnaires, etc.)
- 2 RECENSER LES DONNÉES**
 - Identifier les données à qualifier et les sources à consulter (EFA, ENE, etc.)
 - Vérifier la présence de données (EFA, ENE, etc.)
 - Identifier les acteurs concernés (maîtres d'ouvrage, gestionnaires, etc.)
- 3 SAVOIR À QUELLE ÉCHELLE MUTUALISER VOS RÉSULTATS**
 - Identifier les acteurs concernés (maîtres d'ouvrage, gestionnaires, etc.)
 - Identifier les acteurs concernés (maîtres d'ouvrage, gestionnaires, etc.)
- 4**

GOVERNEMENT
Eco énergie tertiaire
Avançons ensemble dans la transition énergétique

Vous êtes concerné si...
Vous êtes propriétaire ou exploitant d'un bâtiment public ou d'un bâtiment d'habitat collectif...
Bureau - Service public - Enseignement - Santé - Justice - Commerce
Habitat collectif - Résidence - Résidence de tourisme - Résidence
Culture et spectacles - Musée - Bibliothèque - Université - Centre de recherche
Mairie - Centre de services à la personne - Centre de services à la personne
Autres...
Si vous êtes propriétaire ou exploitant d'un bâtiment public ou d'un bâtiment d'habitat collectif...
Bureau - Service public - Enseignement - Santé - Justice - Commerce
Habitat collectif - Résidence - Résidence de tourisme - Résidence
Culture et spectacles - Musée - Bibliothèque - Université - Centre de recherche
Mairie - Centre de services à la personne - Centre de services à la personne
Autres...
Si vous êtes propriétaire ou exploitant d'un bâtiment public ou d'un bâtiment d'habitat collectif...
Bureau - Service public - Enseignement - Santé - Justice - Commerce
Habitat collectif - Résidence - Résidence de tourisme - Résidence
Culture et spectacles - Musée - Bibliothèque - Université - Centre de recherche
Mairie - Centre de services à la personne - Centre de services à la personne
Autres...
Si vous êtes propriétaire ou exploitant d'un bâtiment public ou d'un bâtiment d'habitat collectif...
Bureau - Service public - Enseignement - Santé - Justice - Commerce
Habitat collectif - Résidence - Résidence de tourisme - Résidence
Culture et spectacles - Musée - Bibliothèque - Université - Centre de recherche
Mairie - Centre de services à la personne - Centre de services à la personne
Autres...

Contacts



Question concernant la plateforme OPERAT : operat@ademe.fr

Question concernant le dispositif global « Eco Energie Tertiaire » : eco-energie-tertiaire@developpement-durable.gouv.fr

En Pays de la Loire, niveau régional : Muriel.labonne@developpement-durable.gouv.fr et bientôt energie.tertiaire.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr

Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
ddtm-eco-energie-tertiaire@loireatlantique.gouv.fr	ddt-chv-cp@maine-et-loire.gouv.fr	ddt-serbha-ba@mayenne.gouv.fr	ddt-shvc-pb@sarthe.gouv.fr	ddtm-shc-batiment@vendee.gouv.fr

spécifique pour la santé : Gustavo.LEITEPINTO@chlaval.fr